



**Collège Albert CAMUS**

Quartier du Parc – 84240 LA TOUR D'AIGUES - 04 90 07 22 00 – ce.0841027k@ac-aix-marseille.fr

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du vendredi 13 mars 2020**

18h05 : ouverture de la séance. Le quorum est atteint avec 20 membres présents.

Mme HAMEL, Principale adjointe, est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour suivant est adopté :

Le point concernant la décision budgétaire modificatrice autorisant l'achat d'un piano pour l'éducation musicale est supprimé car cette décision ne peut intervenir avant le compte financier prévu au CA du 30 avril.

### **I – Adoption du PV du 21 novembre 2019**

### **II – Répartition de la dotation globale horaire 2020**

### **III – Conventions et contrats**

### **IV – Questions diverses**

### **I – Adoption du PV du 21 novembre 2019**

Le dernier paragraphe est à corriger en ajoutant le taux de « 19% » relatif aux fluides.

Par ailleurs, un représentant des parents explique qu'une motion est en cours de rédaction afin de comprendre les raisons de la baisse de subvention allouée par le Conseil départemental.

vote : 0 contre 0 abstention 20 pour

### **II – Répartition de la dotation globale horaire 2020**

Le Principal rappelle que les moyens sont attribués en fonction des effectifs prévus à la rentrée par les services académiques.

Ces prévisions sont généralement précises pour les niveaux 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> et plus variables pour le niveau 6<sup>ème</sup>.

Le collège étant de catégorie très favorisée, le seuil est de 29 élèves par classe en 6<sup>ème</sup> et 30 pour les autres niveaux.

Un représentant des parents demande si ce nombre tient compte des inclusions d'élèves de l'ULIS.

Les parents souhaitent qu'une 7<sup>ème</sup> division soit créée en 5<sup>ème</sup> puisque l'écart n'est que de 3 unités entre les prévisions et le seuil, voire d'une seule place si l'on compte les deux élèves ULIS qui seront en inclusion.

M. Le Principal indique qu'il comptabilise les inclusions et qu'il s'engage à refuser les demandes d'inscription au-delà de 180 élèves répartis sur 6 divisions de 5<sup>ème</sup>, inclusions des élèves ULIS comprises. Cependant l'affectation des élèves étant de la responsabilité de M. Le Directeur Académique, cette décision lui appartient.

Un représentant des enseignants précise que les redoublements ne sont pas comptés et les AESH non plus. Le collège en accueille beaucoup (une dizaine) ce qui fait déjà parfois monter le nombre de personnes en classe à 32.

Les enseignants redoutent que la Direction académique ne force les inscriptions. Les classes seront alors surchargées et les professeurs ne pourront plus faire du bon travail, en particulier avec les élèves fragiles et en difficulté. Ils ne peuvent tolérer ces logiques purement comptables, qui vont à l'encontre de l'intérêt des enfants.

Un représentant des parents ajoute que les familles seront mécontentes si une inscription est refusée en 5<sup>ème</sup> alors que d'autres membres de la fratrie se trouvent déjà scolarisés dans les autres niveaux.

M. Le Principal explique qu'en tant que représentant de l'Etat, son rôle n'est pas de s'opposer aux moyens donnés mais d'en proposer la meilleure répartition possible.

Un représentant des parents demande si tous les chefs d'établissement ont cette même posture.

M. Le Principal estime qu'il serait surprenant que des chefs d'établissement soient dans la contestation vis-à-vis de

l'institution à laquelle ils appartiennent. En ce qui le concerne, M. Le Principal a eu une discussion avec les services académiques et a signalé qu'une diminution de 35 heures, en particulier de 33HP, pour une division de moins et par rapport aux moyens attribués l'année dernière, lui semblait excessive. Il a alerté les services académiques sur le fait que des dispositifs utiles et efficaces se trouveraient supprimés.

Un représentant des parents juge incohérente la suppression d'une division alors que la prévision est de seulement 3 élèves au-dessous du seuil.

M. Le Principal explique que les services académiques font au mieux à l'échelle du territoire avec les moyens qu'ils ont. Ils sont conscients que les DGH peuvent être difficilement acceptées lorsqu'elles sont à la baisse.

Un représentant des enseignants rappelle qu'une division représente 29 heures de moyens. Or, la perte étant de 35 heures, les enseignants souhaitent savoir si M. Le Principal a demandé des moyens supplémentaires.

M. Le Principal explique que les moyens sont répartis sur le territoire et sont peut-être davantage nécessaires ailleurs. L'an dernier, l'établissement a été bien doté. Cette année, la Direction académique a dû rogner sur le 3<sup>ème</sup> chapeau.

M. Le Principal a exprimé son mécontentement mais tous les établissements sont dans le même cas de figure. Ce sont sans doute les moyens globaux qui sont à la baisse.

Un représentant des parents demande pourquoi, dans la proposition de répartition, c'est le français qui est impacté.

M. Le Principal répond qu'il a choisi d'établir une répartition permettant aux enseignants déjà présents dans l'établissement de ne pas être contraints d'aller effectuer une partie de leur service ailleurs. En français personne n'a été nommé sur le poste occupé auparavant par Mme GAUCI. C'est un stagiaire, en poste pour un an, qui réalise ce service actuellement. L'an prochain, un complément de service reçu assurera les 9 heures d'enseignement.

Un représentant des parents fait remarquer qu'il s'agit en réalité d'une perte de 9 heures, soit un demi-poste.

Un représentant des enseignants estime aberrant que 9 heures soient perdues d'un côté et que l'on force les enseignants à prendre des HSA de l'autre. Le français pourrait accueillir un professeur à temps complet et cela solutionnerait la répartition dans cette matière. La proposition actuelle met tout le collège en tension et l'équipe de lettres en difficulté pour se répartir les HSA. Les enseignants se questionnent sur le véritable coût de seulement 9HP et trouvent incompréhensible que ce soit si difficile de les obtenir.

M. Le Principal indique que les services académiques ont des difficultés à avoir des HP. Il rappelle que le taux d'HSA est de 8.4%, ce qui est dans la moyenne de ce qui se pratique. Les HSA sont réparties en fonction du nombre de professeurs à temps partiel dans les établissements. Il y a 600 élèves de plus dans le Vaucluse mais le département n'a pas le nombre d'heures poste nécessaires. La raison de ce manque de moyens n'est pas connue.

M. Le Principal explique que malgré la déception il faut arriver à répartir les moyens. La répartition qu'il propose est la moins douloureuse sur le plan des ressources humaines.

Un représentant des enseignants rappelle que depuis des années, il y a des arrivées massives de nouveaux habitants. Le collège n'a cessé de s'agrandir et les chiffres ont systématiquement été sous-évalués.

Les représentants des parents souhaitent alerter les services académiques sur le fait que la population ne cesse d'augmenter et que le calcul semble basé sur un effectif trop juste au regard des multiples constructions immobilières en cours dans les villages du secteur.

M. Le Principal indique que le CA est l'instance appropriée pour ce type de débat. Toutes les informations sont fournies de manière transparente à l'ensemble des acteurs et peuvent donner lieu à réflexion. Il rappelle que les demandes d'audience aux services académiques doivent d'abord lui être communiquées.

Un représentant des parents fait remarquer que si la baisse des moyens relève de la DSDEN, la responsabilité sur le terrain revient à l'établissement.

M. Le Principal rappelle que la DGH comporte une part d'autonomie. 78 heures sont réparties en fonction des besoins exprimés dans les matières pour des motifs pédagogiques. Ces moyens peuvent être utilisés différemment, comme par exemple à la création d'une division. Plutôt que de permettre aux classes d'être dédoublées de temps en temps dans plusieurs disciplines, une classe supplémentaire pourrait être créée et ainsi alléger l'ensemble des classes d'un niveau dans l'ensemble des disciplines. Il ne s'agit pas de supprimer la totalité des groupes mais de consacrer 26h sur les 78h à la création de cette division.

Les dédoublements sont particulièrement nombreux dans ce collège. Si l'ensemble des professeurs souhaite conserver la classe DYS, il faut alors se laisser la possibilité de réfléchir à une autre répartition des moyens. S'il y a consensus, il est également envisageable de dédoubler davantage les classes DYS lorsque les effectifs atteignent 29.

Il rappelle que le dispositif PRO en 3<sup>ème</sup> est également supprimé alors qu'il fonctionne.

M. Le Principal précise que si la répartition de la DGH est refusée, il fera une autre proposition. L'une des deux répartitions finira par s'appliquer.

Un représentant des enseignants estime que les moyens sont de plus en plus limités et qu'il faut faire des choix de plus en plus restreints. Les cours en groupes sont avant tout un bénéfice pour les élèves. Les effectifs réduits permettent de mieux suivre les enfants en difficulté et d'éviter un décrochage.

Une représentante des AESH confirme que les élèves DYS ont besoin d'un environnement spécifique. Les bénéfices sont clairement visibles quand on compare avec les classes ordinaires.

Un représentant des enseignants ajoute que ce collège comporte une palette particulièrement large de profils d'élèves, allant d'enfants lourdement handicapés à des enfants extrêmement brillants et en avance. Les cours en groupes constituent des espaces précieux pour prendre en compte tous ces élèves. Il n'est pas acceptable de renoncer à ces espaces, au prétexte que des moyens manquent, pour maintenir la classe DYS.

Un représentant des parents estime qu'il faut faire plier la Direction académique et qu'il est temps d'arrêter les discours consentants. La classe « DYS » est un point fort de cet établissement. Des équipes pédagogiques s'y investissent avec vigueur et efficacité depuis de nombreuses années. Les parents plébiscitent ce dispositif qui donne de très bons résultats sur les élèves à besoins particuliers. Il a permis à beaucoup d'enfants de prendre confiance en eux et d'éviter le décrochage scolaire. De nombreuses familles sont très inquiètes de sa possible disparition.

M. Le Principal estime que les professeurs pourraient conserver la classe DYS en 6<sup>ème</sup> puisque l'effectif des classes le permettra (7 divisions prévues) et qu'elle pourra être maintenue en 5<sup>ème</sup> l'année suivante.

Un représentant des parents explique que faire une classe DYS sur un an est plus dommageable que l'absence de dispositif puisque l'année prochaine la perte d'une division en 5<sup>ème</sup> interdit la poursuite de ce dispositif. Prendre les moyens sur l'autonomie pourrait passer cette année mais risquerait de ne pas être pérenne pour les années à venir. Les parents refusent cette gestion de la pénurie.

Le handicap et la prise en compte de la différence sont des sujets précieux pour le gouvernement. Le travail effectué au collège est excellent, il faut en conserver la qualité.

Un représentant des enseignants rappelle que la disparition du dispositif Voie PRO en 3<sup>ème</sup> est regrettable aussi. Il concerne une quinzaine d'élèves. Il est onéreux au regard du nombre d'enfants concernés mais donne de bons résultats : tous ont choisi une orientation en voie PRO et peu de sanctions sont nécessaires.

M. Le Principal indique qu'il a fait le choix à contre cœur de privilégier les groupes aux dépens du dispositif Voie PRO. Il tient à remercier Mme PETIT et Mme ALBANO qui ont fait vivre avec beaucoup d'enthousiasme et d'efficacité ce dispositif.

Il constate que le dispositif DYS est très ancré ici mais que le dispositif Voie PRO est aussi très utile car il offre des solutions à des élèves perdus dans le système général. Il ajoute que le dispositif DYS a des répercussions sur les autres classes puisqu'il entraîne une augmentation des effectifs, les parents des enfants scolarisés dans ces classes pourraient être en droit de s'estimer lésés.

M. Le Principal estime que les PPRE étaient trop éparpillés pour être efficaces.

Un représentant des enseignants rappelle les axes du projet d'établissement, notamment la « mise en place de dispositifs » et « assurer la prise en charge de la difficulté scolaire ».

Lecture de la motion des enseignants.

Des lettres de soutien de parents et d'AESH seront également transmises à la DSDEN.

Concernant les 35 élèves de 5<sup>ème</sup> inscrits en ECLA à la rentrée, M. Le Principal indique que 2HSA pourraient être accordées afin de créer un groupe supplémentaire mais le professeur de lettres classiques ne souhaite pas alourdir encore son service avec des HSA supplémentaires. Une répartition avec deux groupes à une heure est envisagée.

Lecture de la motion des parents.

vote : 14 contre 1 abstention 6 pour (arrivée d'un parent, total à 21)

M. Le Principal indique qu'un autre CA sera convoqué et une nouvelle répartition proposée.

### **III – Conventions et contrats**

Le Conseil départemental a ouvert la possibilité de financer des projets spécifiques à hauteur 30 000€.

Le CVC a proposé l'installation d'un city stade dans la cour à la place de l'ancien terrain de foot.

M. Le Principal explique que l'accès à l'installation sera géré par les CPE et les AED. Les élèves auront aussi la possibilité de jouer au volley.

Un représentant des enseignants signale que ce projet ne bénéficiera pas aux filles car de nombreuses études révèlent que les city stades sont fréquentés par des garçons.

Un représentant des parents indique qu'il y a ce type d'installation au collège Marcel PAGNOL de PERTUIS. Le seul inconvénient est la place que cela va occuper au regard du nombre d'enfants qui vont en profiter. Or, la cour est déjà trop petite à Albert CAMUS.

M. Le Principal précise que le city stade prévu sera plus petit et moins haut que celui du collège PAGNOL.

Un représentant des enseignants estime que les intrusions risquent d'augmenter. Pendant les cours sur le temps de la demi-pension, les élèves en classe risquent d'être tentés de regarder les autres jouer.

vote : 0 contre 0 abstention 20 pour (départ d'un parent, total 20)

La Gestionnaire propose le vote d'une convention autorisant le Conseil départemental à passer un marché public pour l'entretien et la maintenance de l'ascenseur.

vote : 0 contre 0 abstention 20 pour

#### IV – Questions diverses

1- Question de la PEEP : « **En début d'année scolaire, des binômes ont été créés afin que les élèves absents puissent récupérer les devoirs. Peut-il être fait un rappel de ce dispositif ? Les binômes peuvent-ils être refait par affinité?** » Un représentant des professeurs explique qu'avant l'informatique, il était compliqué pour les élèves de récupérer les devoirs en cas d'absence. Pour remédier à cela, principalement pour le niveau 6<sup>ème</sup>, des binômes sont constitués en début d'année en accord avec les élèves. Certains professeurs privilégient la proximité des domiciles plutôt que les affinités. D'autant que certains enfants se brouillent en cours d'année.

2- Question de la PEEP : « **Au dernier conseil d'administration, nous vous avons alerté sur l'incivilité des parents devant le collège. Peu de temps après, un accident a eu lieu. Nous attendons les élections municipales pour rencontrer le maire de La Tour d'Aigues élu. Nous avons fait une campagne par mail aux parents. De votre côté, une campagne de sensibilisation via PRONOTE est-elle possible?** »

Un représentant des enseignants juge la situation critique les jours de marché.

M. Le gestionnaire estime qu'il faudrait ajouter un ralentisseur et sensibiliser aussi les enfants.

Un représentant des parents trouve qu'une réflexion est à mener sur la sécurité autour de l'établissement. L'infrastructure est mal conçue donc dangereuse. C'est le cas au lycée de Pertuis qui a envoyé une notification aux familles via Pronote.

M. Le Principal estime que Pronote est plutôt dédié à la pédagogie et qu'en outre il n'est pas dans ses habitudes de donner des leçons de conduite à l'ensemble des parents d'élèves dont la grande majorité respecte les règles en vigueur sur la voie publique. Il serait préférable d'adresser un courrier au maire pour signaler les inquiétudes des parents d'élèves.

Un représentant des parents indique qu'il faut aussi alerter le Conseil départemental et Cotelub car plusieurs zones sont concernées et ne sont pas sous les mêmes compétences. Un projet avait déjà été réfléchi il y a 10 ans, il pourrait être utile de le réexaminer.

3- Question de la PEEP : « **Nous avons passé une grosse période de grève qui a été pas mal suivie dans notre collège. Nous souhaiterions savoir quel intérêt il y a, de la part des professeurs, à ne pas informer les élèves et les parents via PRONOTE de leur absence? D'autant plus que beaucoup d'élèves se lèvent tôt pour prendre le bus et si leurs professeurs font grève, ils restent enfermés dans le collège, souvent parkés dans la cours par des températures négatives en hiver, vu qu'ils sont trop nombreux pour aller en classe.** »

M. Le Principal rappelle que se déclarer gréviste est un droit et que les personnels n'ont pas l'obligation de prévenir à l'avance. Beaucoup le font pourtant par courtoisie.

Un représentant des enseignants estime que si les enfants se rendent au collège, les parents n'ont pas à poser un jour de congé. Les élèves sont encadrés, sont avec des copains, peuvent aussi apporter du travail et les parents n'ont pas à faire le taxi pour leurs enfants. A l'inverse, si les enfants restent à la maison, ils ne feront rien de la journée.

Un représentant des enseignants ajoute que les enfants qui ne viennent pas font preuve d'un manque de respect

envers l'institution.

Un représentant des parents explique que certains parents peuvent garder leur enfant. Cela évite parfois qu'il se lève à 6h30. Les parents ne considèrent pas que c'est un drame pour les enfants de rester au collège mais que si on peut éviter de longues journées chaotiques c'est préférable.

Un représentant des enseignants indique qu'il serait plus judicieux de prévenir les élèves car lorsque tout le monde est dans l'incertitude, il n'y a que la moitié de la classe qui fait l'effort de venir et les cours qui restent assurés en pâtissent. Par ailleurs, il est difficile pour les élèves de travailler en autonomie les jours de grève car ils sont souvent obligés de rester dans la cour faute de places en étude.

**4- Question de la PEEP : « D'après les premiers conseils de classe, il semblerait que beaucoup de 3ème sont sortis déçus de leur stage en entreprise. Quel retour en avez-vous? Déconseillez-vous certaines entreprises aux élèves au moment de leur donner leur convention? »**

Un représentant des enseignants estime qu'une minorité semble déçue. Les professeurs pourraient guider davantage les élèves dans leur recherche de stage en se les répartissant dès la rentrée et en les accompagnant dès le début d'année.

Un représentant des enseignants ajoute qu'une banque de lieux de stage a été établie sur Pronote et est enrichie chaque année.

M. Le Principal confirme la très bonne organisation mise en place dans l'établissement.

**5- Question des représentants des professeurs : « Nous souhaitons ajouter en questions diverses la gestion chaotique des AVS avec l'impact sur ce personnel précaire mais aussi sur les élèves (accompagnement brusquement interrompu alors que des mises en confiance avec l'adulte aidant se mettaient en place)...sans parler des difficultés d'emploi du temps. »**

Une représentante des AESH (AVS) commente la motion jointe au PV.

Elle explique que les AESH sont nombreuses dans l'établissement (une dizaine). Les affectations leur ont été transmises fin août voire après la rentrée ce qui a rallongé un temps de mise en route toujours long. Fin décembre, les AESH ont eu la désagréable surprise de recevoir de manière brutale de nouvelles affectations. Des enfants accompagnés depuis plusieurs années par une AESH ont soudainement et de façon arbitraire changé d'accompagnant. Ce remaniement a été violent pour les AESH et pour les enfants. Certains enfants en sont à leur troisième AESH depuis le début d'année. Or, le lien de confiance est long à installer avec ces enfants fragiles sur le plan scolaire comme sur le plan émotionnel. Elle estime qu'il aurait été souhaitable que les AESH en ayant fait la demande bénéficient d'une augmentation de leurs heures plutôt que de bousculer l'organisation existante avec l'arrivée de nouvelles personnes. En début d'année, certains enfants ont bénéficié de 12h puis cela a été réduit à 8h sans explication ni raison apparente.

La représentante des AESH précise qu'elles sont affectées dans un rayon de 20km autour de leur domicile. Elle regrette que le CV des AESH ne soit pas regardé et que les besoins des enfants ne soient pas pris en compte.

Les AESH demandent que les affectations tiennent compte de leurs compétences.

Mme La Principale adjointe précise que les difficultés semblent découler du fait que le service AESH de la Direction académique ait été repris en septembre par une équipe totalement renouvelée. La situation rentre petit à petit dans l'ordre.

M. Le Principal ajoute que les établissements ne sont pas à même de décider de l'affectation des AESH. Les critères concernant les enfants sont d'ordre médical. Les chefs d'établissement n'ont pas les compétences pour décider de quoi que ce soit dans ce domaine.

M. Le Principal conclut en rappelant les consignes ministérielles concernant l'épidémie Covid-19. La continuité pédagogique sera mise au point lundi matin et les modalités seront communiquées ensuite aux familles via Pronote, le site du collège ou par voie d'affichage à l'entrée de l'établissement.

Les enseignants insistent sur le fait de veiller à ce que les enfants maintiennent un rythme de travail.

20h20, fin de la séance.

La secrétaire de séance,

Delphine HAMEL

Le Principal,

Pierre FRANCOIX